

Charte d'Utilisation OpenAgenda : **Valoriser vos Événements au sein du Val'Aïgo**

Bienvenue sur la plateforme de contribution Open Agenda de l'Office de Tourisme Intercommunal du Val'Aïgo.

L'Office de Tourisme assure l'information et la promotion des événements se déroulant sur son secteur géographique de compétence à savoir les 9 communes de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Cette charte a pour but de garantir la qualité des informations diffusées aux habitants et aux touristes venant visiter notre territoire.

Grâce à cette plateforme, vous n'aurez à remplir les informations de vos événements qu'une seule fois et elles seront ensuite disponibles sur les différents sites internet, pages d'accueil et agendas des manifestations de la Communauté de Communes Val'Aïgo, de l'Office de Tourisme Intercommunal et de la mairie de Villemur-Sur-Tarn.

La présente charte s'applique à toute structure publique ou privée, à l'exception des cas mentionnés ci-après, qui souhaite valoriser un événement ou une action comprise comme tel.

1. Critères d'Éligibilité

Pour être validé et publié, votre événement doit :

- **Avoir un intérêt local ou touristique** : Il doit s'adresser aux habitants du territoire ou aux visiteurs de passage.

L'Office de Tourisme du Val'Aïgo poursuivant une mission de service public, les événements susceptibles de bénéficier de cette plateforme doivent s'adresser à l'ensemble de la population et être ouverts au public. Sont notamment exclus les événements privés (ex: anniversaires) ou réservés aux seuls membres de la structure (ex: assemblée générale).

- **Se dérouler sur le territoire** : L'événement doit impérativement avoir lieu dans l'une des 9 communes de la Communauté de Communes Val'Aïgo.
- **Être complet** : Une fiche sans date, sans lieu ou sans description ne pourra pas être validée.

2. Calendrier de Publication et « Mois Info »

La visibilité de votre événement dépend de votre anticipation :

- **Extraction Mensuelle** : Le service tourisme réalise une extraction de tous les événements validés chaque 30 ou 31 du mois pour créer la newsletter du mois suivant.
- **Délai de saisie** : Pour figurer dans le « Mois Info », assurez-vous de saisir vos événements avant le 25 du mois précédent.
- **Validation** : Tout événement saisi reste en statut « En modération » jusqu'à sa validation par nos services. Tout événement ne répondant pas aux critères ci-dessus visés ne sera pas validé et n'apparaîtra pas sur les supports décrits. De même s'il apparaît que le message ou l'objet de l'évènement est contraire aux dispositions de la charte ou aux lois en vigueur (atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, incitation à la violence, à la haine, messages à caractère discriminatoire ou diffamatoire...).

En vertu de la loi de 1905, aucun événement ayant un rapport avec un culte ne pourra être validé, et en vertu de la neutralité des institutions publiques et du devoir de réserve des agents de service public, aucune validation ne sera consentie aux événements relevant de l'activité des partis politiques ou de leurs représentants.

L'Office de Tourisme Intercommunal et tout autre administrateur relevant de la Communauté de Communes Val'Aïgo reste seul décideur de la diffusion d'un message sur cette plateforme Open Agenda y compris au regard de critères qualitatifs. Pourront ainsi être refusés des messages, affiches, documents ou visuels contraires à la nature ou à la mission de la collectivité ; rédigés de manière illisible ou dans une langue autre que le Français ; d'une forme (couleurs, taille, type de support) ne permettant pas leur utilisation, non conforme aux règlements intercommunaux ou laissant croire que l'évènement engagerait la communauté de Communes.

3. Guide de Saisie pour une Visibilité Optimale

Pour que votre événement soit attractif et lisible, merci de respecter les règles suivantes lors de la création de votre fiche :

Visuels (L'image est primordiale)

- Utilisez une photo ou une image d'illustration de bonne qualité (300 dpi).
- Évitez les affiches : Le recadrage automatique les rend souvent illisibles.
- N'oubliez pas d'indiquer les crédits photos si nécessaire.

Rédaction des contenus

- Titre : Soyez clair et n'écrivez pas tout le titre en majuscules.

- Description courte : Elle s'affiche sur la page d'accueil du site. Limitez-vous à 200 caractères pour donner envie d'en savoir plus.
- Description longue : Précisez ici le programme détaillé. Attention : utilisez bien les cases dédiées pour les dates et lieux, ne les écrivez pas uniquement dans le texte.

📍 Lieux et Dates

- Lieux : Vérifiez si le lieu existe déjà dans la base de données avant d'en créer un nouveau pour éviter les doublons.
- Récurrence : Pour les événements réguliers, créez une fiche par date (option « dupliquer ») afin qu'ils apparaissent correctement dans l'agenda.

4. Engagement du Contributeur

En publiant sur l'agenda Val'Aïgo, vous vous engagez à :

1. Mettre à jour vos informations en cas d'annulation ou de report.
2. Répondre aux sollicitations via la messagerie OpenAgenda.
3. Respecter les droits d'auteur pour les images et textes fournis.
4. Reconnaître que la promotion de votre événement vous incombe, et que la plateforme mis à votre disposition gratuitement n'est qu'un outil sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat (quant au nombre de vues, etc) pour l'Office de Tourisme Intercommunal ou la Communauté de Communes.

L'Office de Tourisme Intercommunal ou la Communauté de Communes n'est pas responsable d'éventuelles dégradations ou d'incidents techniques sur cette plateforme qui ne lui appartient pas.

Rappel important : Le compte à rejoindre pour toutes vos contributions est « Val'Aïgo - Agenda des événements »

La création d'un compte sur l'Open Agenda du Val'Aïgo vaut acceptation de la présente charte d'utilisation.